

TON PARCOURS BAFA

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), permet de s'engager dans une action éducative, d'encadrer des enfants et des adolescents de façon non professionnelle ou occasionnelle, dans des accueils de loisirs, des colos (ACM)...

Tu obtiendras ton BAFA après validation de ces 5 étapes faites dans l'ordre.

-1- Inscription

- Tu as 16 ans ou +,
- Va sur le site BAFA/BAFD www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr
- Crée ton espace personnel,
- Dépose ta pièce d'identité,
- Récupère ton numéro de dossier.



Avec ton numéro de dossier, tu peux maintenant contacter un organisme de formation agréé et t'inscrire à ta session générale.

-2- Session générale

8 jours minimum

La session de formation générale te permet d'acquérir **les notions de bases** pour assurer des fonctions d'animation.

L'organisme de formation doit t'informer sur son projet éducatif, sur la mission éducative des accueils collectifs de mineurs et sur le cursus de formation préparant au BAFA.

La validation de cette première session te permettra d'obtenir la qualité d'animateur stagiaire.

-3- Stage pratique

14 jours minimum

Tu peux le faire en **2 fois maximum** et un stage doit être de 4 jours minimum. Les stages pratiques ne peuvent pas être validés à l'étranger.

Ils doivent être effectués en séjour de vacances, en accueils de loisirs ou en accueil de scoutisme déclaré. En péri-scolaire, 6 jours maximum peuvent être validés.

-4- Session d'approfondissement

6 jours minimum

Elle complète ta formation et te permet de faire le bilan de ta formation générale et de ton stage pratique.

OU Session de qualification

8 jours minimum

Elle complète ta formation comme une session d'approfondissement et te permet d'acquérir en outre des compétences dans un domaine spécialisé (par ex: qualification de surveillant de baignade).

-5- Passage en jury

C'est le jury qui étudie ton parcours de formation et te déclare soit:

- **reçu(e)**;
- **ajourné(e)**: tu as un an pour refaire les étapes demandées par le jury;
- **refusé(e)**: tu perds le bénéfice de l'ensemble des étapes.

Le jury est composé de différents membres:

- des services de l'Etat;
- d'organismes de formation;
- d'organismes d'accueils collectifs de mineurs;
- de la Caisse d'Allocation Familiale.

18 mois maximum pour réaliser ces 2 étapes.
Dérogation possible d'1 an.
Demande à faire dans ton espace BAFA/BAFD

30 mois maximum pour effectuer ces 3 étapes.
Prorogation possible d'1 an.
Demande à faire dans ton espace BAFA/BAFD

À quoi sert ton espace BAFA/BAFD?

Tu y retrouveras toutes les informations sur ton parcours, les coordonnées du service en charge de ton dossier (le SDJES: Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) et le Flash infos avec les dates de jury dans ton département. Ton identifiant et ton mot de passe seront utiles tout au long de ton parcours, garde les précieusement!

Ce sont les services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) de ton département qui ont la gestion de ton dossier BAFA.

Loire Atlantique (44)	02 40 12 81 05 bafa44@ac-nantes.fr
Maine et Loire (49)	02 72 47 15 57 sdjies49-bafa@ac-nantes.fr
Mayenne (53)	02 43 59 92 79 bafa53@ac-nantes.fr
Sarthe (72)	02 43 61 76 81 acm72@ac-nantes.fr
Vendée (85)	02 53 88 25 38 sdjies85-bafa@ac-nantes.fr



Pour en savoir +

Informations pratiques sur le BAFA
<https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Informations de ta région et les dates de jury sur le flash info :
<https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/Region.aspx?MJSReg=44>

Informations pratiques sur les organismes de formations en Pays de la Loire :
<https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOf.aspx>

Informations sur les aides de financement sur les sites des organismes de formation et sur :
<https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOfn.aspx>

Et Après ?

Informations sur le BAFD (brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) :
<https://www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd>

Bonne formation !

Brevet
d'**A**ptitude
aux **F**onctions
d'**A**nimateur